

Échos grandmontains

Grandmontine news

Bulletin de l'A.S.E.G 2007



Bulletin N° 17

Association pour la sauvegarde de l'église grandmontaine de Rauzet

SOMMAIRE

Sommaire		1
Avant-propos		2
Des nouvelles d'Étricot	Michel Fougerat	3
Frère Charles Martin AUDEBERT	Yannick Fonteneau	4
Catherine Forestas et sa famille	M. Larigauderie-Beijeaud	6
Les constructeurs de l'abbaye de Grandmont	Marthe Moreau	8
Chemins de lumière et mesure du temps	André Larigauderie	11
Abstracts	M. Larigauderie-Beijeaud	17
Pour en savoir plus	M. Larigauderie-Beijeaud	18

Avant-propos. Juin-2007

1 Travaux

La nouvelle tranche de travaux de consolidation du chœur et remontage du cul de four est lancée : début des travaux à l'automne.

L'association se charge de trouver de nouveaux mécènes pour financer le cul de four. Des contacts réguliers avec l'architecte en chef Philippe Villeneuve ont lieu. Le montant des travaux est de 113 000 €, les dossiers de la région pour un montant de 16 950 € et du département pour 28 250 € sont en cours.

L'auto financement se monte à 50 398 €.

2 Animations. Interventions

La remise du prix Crédit Agricole Charente-Périgord/Fondation du Pays de France a été un moment fort de l'année 2006.

L'ASEG exprime toute sa reconnaissance aux membres du Crédit Agricole de Magnac-Lavalette, Villebois-Lavalette et Soyaux qui ont si bien soutenu le dossier jusqu'à Paris et remercie chaleureusement le Crédit Agricole Charente-Périgord et la Fondation du Pays de France de sa généreuse donation 23 000 € ! qui permettent de poursuivre la restauration de l'église de Rauzet et d'accueillir le public et les animations dans de meilleures conditions de sécurité.

Un grand merci à Hélène Carter et au Trio de la Grange pour leur animation musicale de cette soirée et au maire Raymond Borderon pour son soutien.

(Rappel en 1997, la communauté européenne a versé 33 889,42 € (222 300 F) pour un montant d'aides publiques de 225 319,66 € (1 478 000 F).

L'ASEG remercie les bénévoles de la commune qui ont organisé et assuré le succès de cette soirée et celui du repas à Combiers en février 2007.

Merci à Kate Douglas et Carole Hutchison pour leur travail d'animation de Rauzet.

L'ASEG a présenté un dossier pour obtenir un prix auprès du Crédit Mutuel. M.F Dereix y œuvre.

L'ASEG est inscrite à l'annuaire des Associations de la Charente, du Poitou Charente.

28 Juin concert de harpe celtique à Rauzet à 20 h 30.

29 juillet Rallye découverte.

Le 23 août, concert à Rauzet à 20 h groupe AMICI avec quarante chanteurs + orchestre au programme Gabriel Fauré ; George Gershwin ; Cole Porter.

5 Septembre : fête traditionnelle agricole (labour, débardage...) en coopération avec la route des tonneaux et des canons

Cette année deux sites grandmontains sont à l'honneur : Étricolor, dont la restauration se poursuit (voir l'article).

Ravaud aura un premier coup de projecteur le 6 octobre à Aussac-Vadalle avec la sortie du dernier numéro de la revue Jadis qui lui sera consacré. Une visite Couleur pays avec Via-Patrimoine aura lieu au printemps 2008.

3 Journées du Patrimoine. Assemblée générale

L'association participera comme les années passées aux Journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre 2007

L'assemblée générale de l'Association de Sauvegarde de l'Église Grandmontaine de Rauzet aura lieu le 22 septembre à partir de 14 h 30 à Rauzet.

Michel Fougerat

Le chantier du gros œuvre et la réfection de la toiture, sous la responsabilité de la mairie d'Étagnac, propriétaire de la chapelle sont terminés. La porte sud, conduisant autrefois aux bâtiments conventuels, a été matérialisée par un mur en léger retrait. Les joints ont été repris sur les façades sud et ouest.

Les quatre baies ont été rouvertes à leur dimension d'origine. Les vitraux, pris en charge également par la municipalité, seront confiés à Anne Pinto de Ruffec.

Pendant ce temps les bénévoles de l'association ont travaillé sur le mobilier. En particulier, M. Abel Devautour a entièrement restauré la niche en bois de la statue de saint Pardoux. Une souscription est en cours pour la

restauration de la statue en calcaire de la fin du XV^e. Le Crédit Agricole de Chabonais doit nous obtenir auprès de l'association AGIR une importante subvention. Le retable, vraisemblablement du XVIII^e s. est en très mauvais état, monsieur Devautour accepterait de se charger de sa consolidation et de son traitement. Ce problème est moins urgent, car son style n'est pas en rapport avec l'architecture grandmontaine, et il est nécessaire de réfléchir sur la suite à donner.

Madame Ducoudert a dégagé l'arrière de la pierre de l'autel et confirmé que celle-ci est taillée sur toutes ses faces. La croix qui se trouvait sur le massif au chevet extérieur de la chapelle, a été ressoudée, et va pouvoir bientôt retrouver son socle.



Université de Lyon, Lyon, F-69003, France ; Université Lyon 1, EA1658, LIRDHIST, Villeurbanne, F-69622, France

Il est des hommes dont le souvenir se serait tout à fait effacé de la mémoire de l'humanité, si le hasard d'une recherche sur des sujets bien éloignés de leurs œuvres premières, ne nous avait contraints à en retrouver les traces.

Ainsi, c'est en annotant des rapports de d'Alembert sur des machines présentées à l'Académie Royale des Sciences de Paris, dans le cadre des éditions complètes de cet auteur¹, que le nom de Audebert m'apparût, avec cette simple précision : « religieux de l'ordre de Grandmont ».

Remettons les choses en contexte : l'Académie à cette époque, avait certes pour but de créer du savoir, théorique ou appliqué, mais avait également un rôle d'expertise, chargée d'apprécier la validité scientifique de traités, manuels, machines²... Dans ce cadre, lorsque se présentait un auteur ou inventeur, des commissaires étaient nommés dans ce but. C'est ainsi que d'Alembert, l'illustre mathématicien et philosophe, eut à juger les machines du Père Audebert, en 1742 et 1743, c'est-à-dire au tout début de sa carrière³.

Il s'agit, pour la première, d'une machine à enlever les fardeaux⁴, qui est apparue aux commissaires « assés bien imaginée », bien que

« moins simple et moins commode que la Grue ordinaire ». Quant à la seconde, c'est un modèle de moulin⁵, où « l'auteur emploie pour force motrice le poids d'un ou plusieurs hommes placés dans une Roue semblable à celle des Grues », mais qui ne remporta pas l'adhésion des commissaires, qui jugèrent, sur la foi de leur analyse, que « toute la Machine est inutile ».

Audebert a également présenté une autre machine, puisqu'on trouve, dans les pochettes de séances de l'Académie pour 1744, la mention d'un cabestan sans roue ni cordage, dont le mémoire a été présenté le 5 septembre de la même année, et le rapport (par Montigny, la Caille, Nollet et Camus) fut établi le 19 décembre, toujours en 1744⁶. On trouve également dans ces pochettes une lettre de Audebert en date du 31 août 1744, et c'est un fait surprenant que d'en retrouver une, vu le peu de notoriété que notre homme a acquis. Il y indique, en parlant de lui, que « les jeunes gens ne doutent ordinairement de rien », ce qui nous indique qu'il devait probablement avoir une vingtaine d'année, et qu'il doit donc être né dans les années 1720. Il indique également l'adresse à laquelle lui écrire, à Tours, « chez M. Audebert père marchand fabricant en soyë, paroisse notre dame la riche, rue des prêtres ».

Audebert n'avait pas seulement un intérêt pour les machines de construction, mais également pour la marine semble-t-il, puisqu'il publia en 1747 un recueil de cinq cours d'expériences sur la construction des bateaux⁷, dédicacé « A son altesse Monseigneur le Duc de Penthièvre, Grand Amiral de France ». On y trouve que le

¹ Pour consulter l'actualité des éditions des œuvres complètes de d'Alembert, rendez vous sur le site officiel : <http://dalembert.univ-lyon1.fr> ou envoyez un mail à dalembert@yahoogrupes.fr

² Pour en savoir plus, consultez HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*. Bruxelles ; Paris : Ed. des archives contemporaines ; Yverdon, Suisse : Gordon and Breach Science Publ. ; Amsterdam : OPA, 1993

³ Jean le Rond D'Alembert (1717 - 1783) est en effet entré à l'Académie en tant qu'adjoint astronome le 13 mai 1741

⁴ Le mémoire d'Audebert a été présenté à l'Académie le 29 juillet 1742, et le rapport des commissaires (d'Alembert et Grandjean de Fouchy) a été établi en date du 1^{er} septembre de la même année.

⁵ Mémoire présenté le 12 janvier 1743, rapport remis (par les mêmes que le précédent) le 11 décembre 1743.

⁶ Le Groupe d'Alembert n'a pas encore retrouvé cette machine, dont l'intitulé est si troublant.

⁷ AUDEBERT, Le Père, *Cours d'expériences sur la construction du vaisseau ordinaire, la disposition de sa charge et l'action du levier de sa boussole...*, Limoges : impr. de J.-B. Dalesme, 1747

premier cours d'expériences fut imprimé pour la première fois le 26 février 1747, par ordre de ces « messieurs », sous entendu les membres de l'académie royale des sciences. Il ajoute que, dès que ce mémoire sera critiqué, il en ajoutera quatre autres : le premier traitera d'une forme de voile pour chaque espèce de vaisseau, et d'un levier pour ses pompes, « *aussi expeditif que celui dont je fis l'expérience dans la Maison de Ville de Rouën le 22 du mois de Mars de l'année dernière ; dans le second, j'expliquerai l'Aimant, par ce que la nature a d'essentiel ; le troisième proposera un Anchre Cabestan, de l'invention d'un ami, & qui n'a point encore paru ; le quatrième enfin s'étendra sur une construction, qui, quoique nouvelle & sans courbes, est, expérience faite, beaucoup plus solide que celle qui est en usage.* » Tout ces cours furent en effet publiés, et figurent dans l'ouvrage susmentionné. On apprend de surcroît dans le quatrième cours que c'est à l'occasion de « voyages » en 1736, 39, et 46 qu'Audebert a effectué ses observations sur la construction des vaisseaux.

Pour l'heure, ce sont là toutes les indications que nous connaissons de l'œuvre scientifique du Père Audebert. On peut néanmoins les compléter par les détails de sa vie au sein de l'ordre de Grandmont⁸.

D'abord profès⁹, Charles Martin AUDEBERT devient par la suite prieur claustral¹⁰ du prieuré¹¹ de Viaye (dépendant de l'abbaye de Grandmont¹²). Suite à des problèmes avec Messire Louis de BANNE d'AVEJAN, commendataire¹³ du prieuré, ce dernier délaissa sa part de jouissance moyennant une rente viagère, à partir de 1754, ce qui permit à dom AUDEBERT de devenir dès lors chef de la petite communauté. Il ne s'éloigna jamais de Viaye, à l'exception d'un voyage à Lyon en 1759. Le commendataire successeur de Mr de BANNE d'AVEJAN, Jacques MATHIEU, envieux de la réussite économique de la communauté (dom AUDEBERT ayant avec succès introduit la culture du mûrier à Viaye) et tout aussi discourtois, agit pour reprendre la main sur la communauté. Finalement, l'Ordre de Grandmont étant dissous en 1772, Dom AUDEBERT se retira dans sa famille, et y mourut le 4 mars 1789.

Le Père Audebert n'aurait donc sans doute jamais refait parler de lui, si sa route n'avait pas croisé il y a plus de 250 ans celle de d'Alembert, dont nous éditons les œuvres complètes aujourd'hui. Une notice biographique concernant ce religieux sera insérée dans le Tome III-II de celles-ci, de sorte que sa mémoire ne sera pas perdue.

Voilà qui constitue une magnifique occasion de réfuter le caractère péjoratif que certains attribuent à l'« histoire locale », ou à l'histoire des hommes méconnus. Nous venons précisément de voir que c'est grâce au labeur des historiens occupés de ces sujets que l'œuvre des personnages qui ont marqué l'histoire de l'humanité peut être reconstituée, et ainsi prendre toute sa dimension et toute sa signification.

⁸ Les détails sur la vie de ce religieux, qui suivent, sont tirés de FOUGERAT, M., « Haute-Loire, Viaye » *Les Cahiers grandmontains*, Saint-Prouant (85) : GREG, n° 5, p. 29-32. Son existence est avérée également in LECLER, André, « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LVII (1907) - t. LX (1910) (ch. XIII, p. 157- 8, ch. XIV p. 395) réédité par Michel FOUGERAT in LECLER, André, *Histoire de l'Abbaye de Grandmont...*, Saint-Prouant : GREG, 1999 (Chap. XIII, p. 287 ; chap. XIV, p. 311) ; ainsi que dans LARIGAUDERIE-BEJEAUD, Martine, *Grandmont, de l'ermitage à la seigneurie ecclésiastique, 12^e-18^e siècles*, thèse de doctorat de l'université de Poitiers, dirigé par J. Péret, Poitiers, 2004. P. 1219 (tableau 181, frères)

⁹ Nom donné aux religieux qui, après le noviciat, ont prononcé les vœux (simples ou solennels) par lesquels on s'engage dans un ordre religieux. Viaye, commune de Saint-Vincent, canton de Saint-Paulien, Haute-Loire.

¹⁰ Religieux nommé par un abbé commendataire, afin de gouverner la communauté

¹¹ Petite communauté de religieux ou de religieuses dépendant d'une abbaye et gouvernée par un(e) prieur(e)

¹² Dénommé Grammont dans l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert (Voyez *Encyclopédie*, VII, 847 a & b).

¹³ La commende était une collation d'un bénéfice et l'administration (temporaire à l'origine) d'un bien ecclésiastique régulier par un séculier ou un laïc (le commendataire), sans obligation de résidence dans le siège épiscopal, ou une obligation à la vie monastique.

Martine Larigauderie-Beijeaud

Présentation et analyse
Du forestier au Forestas

Le forestier est cet agent du seigneur qui surveille l'état de la forêt ; il veille à préserver le droit de chasse, empêche les tenanciers d'y prendre du bois de chauffage. Seules quelques personnes favorisées, comme les ecclésiastiques, peuvent prendre du bois ou y envoyer paître leurs troupeaux. (Par exemple en 1147, Robert de Marthon donne aux moines du monastère de Grosbot un droit de pacage pour leurs porcs dans les bois de Grosbot et l'usage du bois tant pour le chauffage que pour les autres besoins). Les bois sont réservés aux porcs du seigneur ou des marchands en temps de glandée et de châtaignes. Les manants ne peuvent pas y envoyer leurs bêtes.

Deux hypothèses pour le nom de Forestas. Descendent-ils du forestier qui gardait les forêts du seigneur de la Rochebeaucourt, (au XIII^e siècle ce seigneur était un Villebois) ? Ou descendent-ils du garde des forêts de Marie de la Rochebeaucourt ? En 1590, elle fait garder ses bois « pour mettre en charbon afin de servir à l'usage des forges à fer »¹. Bien situé en bordure de la forêt, Rauzet était un lieu commode pour exercer la charge de garde-forestier. Toutefois, la famille Forestas se procure des biens du prieuré suite aux acquisitions faites par le seigneur de La Rochebeaucourt (peut-être pendant les guerres de Religion où les abbayes sont contraintes d'aliéner leur temporel). Quelle qu'en soit la raison, la famille Forestas habite au « prieuré » de Rauzet. La présence des deux frères Abraham et Jean est contestée par le nouveau prieur Chaviale en 1693. Vous trouverez les références et ces articles sur les Forestas dans les précédents bulletins². Dans l'acte de **1654**, nous rencontrons

Antoine marchand (en 1648), maître de forges du Cluseau (1672) demeurant à Rauzet. C'est aussi un « fermier général ». Il prend à bail les métairies, des revenus (rentes et dîmes, des outils de production par exemple les moulins, étangs, forges) et paie un montant fixe de bail ou afferme³. Catherine est sa fille. Catherine s'est-elle trop empressée de croire aux promesses de Jean Baruteau ? Un notaire dresse procès verbal de sa présence dans la chambre de la jeune fille. Était-ce un viol ou un piège tendu à un prétendant embarrassant ? Le père avait-il arrangé un mariage ? Malgré son déshonneur constaté par témoins, Catherine épouse Jean Decessaud, marchand.

L'acte de **1678** montre que son père lui règle peu à peu sa dot. Le Jean Forestas de cet acte est le frère de Catherine (il fait son testament en 1707). Dans l'acte de **1695**, Antoine est décédé. Son gendre, Jean Decessaud et son autre fils (celui du testament de 1701- Jean) Abraham règlent la succession d'Antoine « l'ancien ». C'est sans doute cet Abraham, sieur du Cluseau, qui avait construit une grange dans le cimetière de Rauzet dans les années 1680. Il teste en 1701 en faveur de son neveu, Antoine « le jeune », sieur du Villars. C'est ce dernier qui refuse de se présenter au procès verbal de l'église de Rauzet en 1712 ; avec quelques raisons, car le notaire constate le mauvais état des toitures de l'église et de la « sacristie » (passage du cloître vers l'est) ; il note également l'absence de couverture de la salle « en forme de chapelle » (salle capitulaire) ainsi que la mise en culture du cimetière (à l'est de l'église sans doute).

Actes concernant Catherine Forestas et sa famille (orthographe respectée)

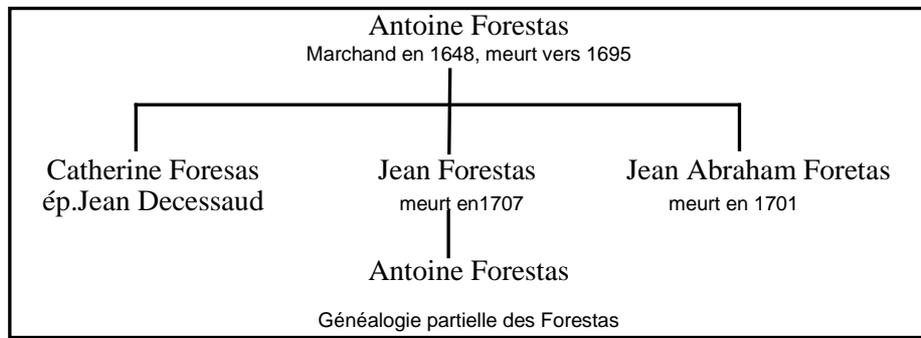
1654, 25 novembre

Archives départementales de la Charente pour tous les actes. B1 986, sénéchaussée du

¹ Arch. dep. de la Charente, J 1154.

² Pour les références voir les articles et transcriptions de M. Larigauderie-Beijeaud dans M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, *Recherche sur les prieurés grandmontains de Charente. Architecture et Histoire*, 12', 18^e siècles. Mémoire de D.E.A, direction R. Favreau, Poitiers, 1994. Les *Échos Grandmontains* de 2005, sur Antoine Forestas, sieur de Villars 1710 ; *Échos* 2006, testament de Jean Abraam Forestas, sieur du Cluseau en faveur d'Antoine Forestas, 1701, Jehan Forestas 1707, et le bulletin n° 1, 1992.

³ Ancien Français fermier, (latin firmare) s'engager par contrat. Somme due dont le montant est fixé à l'avance, payable à intervalle régulier. Le contrat laisse à une personne (aisée), le fermier, le droit de prélever les rentes (sur des exploitants agricoles) ou les revenus (d'une maison, de l'exploitation de salines, de forges, de moulins, d'étangs...), d'en garder le bénéfice moyennant le paiement du montant de cette ferme. Le bénéfice escompté doit être supérieur au prix payé pour la ferme



Présidial d'Angoumois⁴.

Analyse

Plainte de Catherine Forestas demeurant en la maison d'Antoine Forestas au lieu de Rousé (Combiers).

Ledit Forestas a plusieurs fermes et fait valoir des forges et par le moyen de ce trafic, il a donné entrée en sa maison au nommé Jean Baruteau.

Il y a longtemps qu'on a témoigné à la suppliante qu'il avait désir de se marier avec elle. Il l'a portée à coucher avec elle, l'a connue charnellement plusieurs fois la même nuit de lundi venant à mardi 23^e du présent mois où il fut rencontré couché avec elle par ledit Forestas et autres... lequel envoya chercher un notaire pour passer contrat et s'étant trouvé seul, ledit Baruteau se serait furtivement dérobé de la maison dudit Forestas. Elle demande permission de faire prendre et saisir au corps ledit Baruteau pour le conduire en prison.

Accordé.

1678, 3 janvier

2^E4821

Analyse

Quittances à propos de rentes constituées à Catherine Fourestas. Cession par Anthoine Fourestas à Jean Decessaud, marchand et sa femme Catherine Fourestas demeurant tous à « Rouzet » de :

« 25 livres de rentes secondes et foncières restant de 30 livres pour celle de 500 livres » restant dues sur le contrat du 4 janvier 1659

38 livres de rentes secondes d'un contrat de 600 livres du 18 février 1664

680 livres « a lui du » par Jean Forestas, maître de forge de Rougnac, pour 1780 livres de principal⁵

⁴ Archives départementales de la Charente. Ces analyses ont été communiquées par Gabriel Delâge, que je remercie.

⁵ Somme due. Jean Forestas est le frère de Catherine. La somme pourrait correspondre au montant de sa dot, réclamé à la mort d'un de leur parent

1695, 24 janvier

2 E 545, Fillon.

Analyse

Abraham Forestas, sieur du Cluseau et Jean Decescaud, sieur du Reclaud, demeurant au village de Rouzé, paroisse de Combiers cèdent à Etienne Brunet, jardinier du logis noble de Raymondies, paroisse de Mainzac, la somme de 145 livres à eux due pour deux obligations souffertes par défunt René Brunet, père dudit Etienne au profit de défunt Antoine Forestas, père et beau-père des sieurs Forestas et Decescaud.

Antoine est marchand comme le dit l'acte ci-dessous.

1648, 4 avril

2 E 776, Guyot, Angoulême.

Jean Brenier, marchand, demeurant au village de la Malubie, paroisse d'Argentine en Périgord et Antoine Forestas, marchand de Rouzet, paroisse de Combiers en Angoumois.

Qu'est qu'un marchand de fer ?

Jean Vallade, marchand de fer de Rauzet entrepose en 1758, 435 livres de fer dans sa cuisine, 2000 livres dans sa chambre, 250 clous dans une barrique et en a réparti 500 livres chez ses cloutiers

G. DELAGE, « Les hommes et les mines de fer », 1983, B.S.A.H.C., p. 144-145 ; « Les Cloutiers », p. 52.

Un Léonard Decessaud est notaire royal en 1681.

Marthe Moreau

En 1732, sur la demande de l'abbé, un procès verbal de l'état des bâtiments de l'abbaye de Grandmont est ordonné par le Roi, et exécuté par M. Naurissart.

Le rapport qui en est fait est si catastrophique qu'il ne reste plus qu'une solution : reconstruire l'abbaye intégralement.

A partir de 1733, les travaux commencent. Mais nous n'avons que peu d'indices sur la construction elle-même. Qui a étudié et mis en œuvre les travaux ?

Au travers de quelques actes notariés, quelques noms ont pu être relevés.

Le 27 septembre 1733, le notaire COUDERT, de Grandmont, enregistre un acte entre Guillaume POUTHARAUD, maçon du lieu de Grandmont qui a reçu de Me Pierre de LA THELIZE, bourgeois du lieu de Grandmont, la somme de cent livres.

Les témoins à cet acte sont : « Jean et Pierre PAPET, **tailleur de pierre travaillant à présent à l'église de Grandmont**, du village de Ville-malard, paroisse de St Sulpice le Dunois, témoins connus à ce requis et appelés qui ont signé... »¹.

Ce même notaire a recueilli, le 13 novembre 1733, la reconnaissance de dette de :

« Antoine RIBOURDOU, maître tailleur de pierre, du village de Redondesaigne, paroisse de Saint Goussaud, **de présent travaillant en l'église de Grandmont**, lequel de son bon gré et libre volonté, a connu et confessé devoir bien et justement à Andret BAGNOL, hôte du lieu de Grandmont, susdite paroisse de St Silvestre, icy présent, stipulant et acceptant, sçavoir est la somme de trente trois livres dix sols, et ce pour reste de sa nourriture pendant qu'il a travaillé au dit Grandmont, laquelle somme le dit RIBOURTOU a promis payer et bailler au dit Bagnol aux festes de Noël prochaines.... »².

Le 16 mars 1741, le même notaire enregistre le testament de Michel PERIER :

« aujourd'huy seizième jour du mois de mars mil sept cent quarantun, au lieu de Grandmont, dans la maison d'Andret BAGNOL, hôte, dans une chambre haute ayant vüe sur la place publique du costé de l'abbaye du présent lieu, fust présent en sa personne, Michel PERIER, **garçon talieur de pierre travaillant en l'ouvrage de ladite abbaye**, natif du village des Cars, paroisse de St Goussaud, en cette justice, de présent retenu malade en cette hoberge, de sont corps toute fois sein d'esprit mémoire et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus serstein que la mort, et rien de plus incertain que l'heure d'icelle »

En 1736, le 21 septembre, le notaire Léonard COUDERT³ établit une quittance de Denis Renty, meunier de Bourdaleine qui a reçu de Jean et autre Jean CHEVALIER, dit Larmont, domestique de l'abbé de Grandmont, la somme de 100 livres sur la constitution dotale de sa femme.

L'acte est passé en présence de Jean CHEVALIER, dit Bouny, beau-père de Renty, laboureur du Petit Coudier, de Henry BAGNOL, hôte de Grandmont, **de Jean FAUVET, tailleur de pierre du bourg de Rançon, travaillant de présent à l'église de Grandmont** ; Bagnol et Fauvet ont signé.

Le 30 septembre 1742, le notaire COUDERT enregistre l'afferme des métairies de « la Maison du Bois » et « les Sauvages »⁴ :

Par Léonarde BECHADE, veuve de Jean MAZALIAUD, de Feytaugot, paroisse de Saint Christophe, à Jean et Antoine POUYAUD, frères, laboureurs, demeurant à la Maison du Bois, pour une durée de neuf ans, et 75 livres par an ainsi que 6 fromages.

Présence de Mathieu COLLIN, **travaillant à l'église de Grandmont**, du village de Tourneau, paroisse de Chastelus.

¹ A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18

² A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4 E 22/18

³ A.D.H.V. Notaire COUDERT, cote 4E 22/18

⁴ A.D.H.V. 4E22/19 - Notaire COUDERT - 30 septembre 1742 - Afferme Maison du Bois et Sauvage

On peut voir que les « maçons de la Creuse » ont apporté leur pierre à l'édifice....

Enfin, Maître COUDERT, notaire à la Gasne du Maugot, en Limousin, paroisse de Saint Sylvestre est requis afin d'enregistrer l'afferme de la métairie de la Porte de l'abbaye le 20 juin 1738⁵, et l'un des témoins est architecte à Grandmont. N'est-ce point là l'architecte du grand chantier qui occupe Grandmont en cette époque ?

« Aujourd'huy vingtième jour du mois de juin mil sept cent trente huit, à la Gasne du Maugot, en Limousin, paroisse de St Sylvestre, avant midy, pardevant Léonard COUDERT, notaire soussigné, présents les témoins cy après nommés, a été présent en sa personne :

Révérand père Dom Jean René GUIOT, prestre religieux syndic de l'abbaye de Grandmont, y demeurant, lequel de son bon gré et volonté, faisant pour le seigneur abbé du dit Grandmont, d'icy absent, auquel il cest fait fort de faire agréer à peine de tous despens damages et intéres a absencé et affermé, absence et afferme à bail temporel pour sept années consécutives qui ont

comancé à courir depuis Notre Dame de mars dernière et finiron à tel et semblable jour la dernière année à :

Anthoine BABULE, laboureur demeurant au dit lieu de Grandmont, icy présent stipulant et acceptant, Sçavoir est la mesterie de la Porte de la dite abbaye, seize au dit lieu, composée de l'héritage et labourage de deux paires de bœufs, ainsi et de même que feu Martial BURAUD et ses enfans l'on cy devant jouie et exploitée, en présence de :

Me Pierre de LATHELIZE, bourgeois et de Gabriel Pierre LEVE, architete, tous deux du lieu de Grandmont, susdite paroisse, témoins connus à ce requis et apellé qui se sont soussignés avec le dit sieur syndic et le dit BABULE a déclaré ne scavoir signer de ce enquis.

* la dite mesterie est de revenu annuel de soixante livres.

Signé : Guyot, syndic de l'abbaye de Grandmont ; Levé ; Lathelize ; Coudert, notaire.

ORIGINAL

Contrôlé à Laurière le 22 juin 1738 ; reçu 48 sols. »

⁵ A.D.H.V. 4E22/18 - Notaire COUDERT



Extrait du document d'archive

Un acte d'état-civil, le 20 juillet 1743, fait intervenir également un architecte :

« Baptême de Léonarde, née le jour précédent du légitime mariage de Jacques DESTHEVES, bourgeois et de Marie Jeanne GRENARD, du lieu de Grandmont. Le parrain est : **Mr Pierre MAIRAUT, architecte du roy**, et la marraine : Léonarde DECOUDIER.

Un autre tailleur de pierre, de Saint Sylvestre celui-là, travaille aussi à l'abbaye⁶ :

« Aujourd'hui deuxième jour du mois d'août mil sept cent soixante un, à la Gasne du Maugot, en Limousin, paroisse de St Silvestre, avant midy, et pardevant le notaire soussigné et tesmoins cy après nommés, FUT PRESENT en sa personne et personnellement establys en droit

François TEXIER, meunier demeurant au moulin de Brugères, paroisse de Saint Silvestre, lequel de son bon gré, pure, franche et libre volonté, a cognu et confessé avoir eû et receû auparavant ces présentes, de

Michel JEANNAUD, tailleur de pierre, habitant du village de Chez Pouyaud, dite paroisse de St Silvestre, icy présent, stipulant et acceptant, la somme de soixante livres que le dit Michel POUYAUD (pour Jeannaud ?) luy a payée depuis la mort de feu Jean JEANNAUD, son père ;

la dite somme de soixante livres provenant des deniers particuliers que le dit Michel JEANNAUD a peu gagner dans l'abbaye de Grandmont de son mettier de tailleur de pierre ; le dit TEXIER tient quitte le dit JEANNAUD de la dite somme de 60 livres, avec promesse de ne luy plus demander icelle somme ny souffrir qu'elle lui soit demandée, à tel peine que de droit, sous les obligations, condamnations et autres clauses à ce requis et nécessaires. De tout quoy m'a été requis acte de quittance que je leur ay concédé en la meilleure forme pour leur servir et valloir ainsi que de raison.

Fait et passé en présence de Jean MARTIALLOT, hotte du lieu de Grandmont, et **Martial DESGORCEIX, tailleur de pierres** aussy du lieu de Grandmont, dite paroisse, les dites parties ont déclaré ne savoir écrire ny signer, de ce dhument enquis, et les dits tesmoins se sont soussignés avec nous.

Jean Martialot, aprovant la soume si dessus ; Martial DESGORCES, apouvant la soume si dessus.

DESTHEVES, notaire »

⁶ A.D.H.V. - 4E22/14 - Notaire DESTHEVES - 2 août 1761 - Michel JEANNAUD, tailleur de pierre, de Chez Pouyaud.

Dans les numéros précédents de la revue (2005 et 2006) nous avons étudié l'orientation des rayons solaires susceptibles de pénétrer dans l'église en fonction des saisons. Tant pour l'église de Rauzet que pour celle d'Étricor, nous avons une orientation est ouest à peu près parfaite. Ce n'est pas toujours le cas. Après avoir présenté une méthode graphique permettant de positionner les rayons directs du soleil dans l'espace interne de l'église, nous choisirons quelques situations remarquables.

Comment déterminer graphiquement le trajet des rayons ?

Nous nous intéresserons aux rayons lumineux qui entrent directement en laissant de côté les phénomènes de diffusion même si ces derniers sont très importants quant à « l'ambiance » lumineuse en particulier dans le chœur.

Une telle approche nécessite d'une part des plans précis de l'édifice et en particulier des ouvertures ; et d'autre part des techniques et des données mathématiques développées en particulier en « gnomonique ». La gnomonique est une branche de l'astronomie qui s'intéresse au tracé des cadrans solaires.

Le graphique représente la hauteur du soleil depuis son lever jusqu'à son coucher en indiquant les angles correspondant à chaque hauteur. Le sud est au milieu du graphique. À la verticale de la direction sud correspond la hauteur maximale atteinte par le soleil (zénith). La hauteur du soleil est une donnée angulaire (en degré). Les courbes en cloches, décrites chaque jour par le soleil sont symétriques par rapport à la verticale issue du point 0 (sud). La valeur -90 indique l'est, la valeur 90 indique l'ouest. Ces différents tracés correspondent à des dates précises : la plus haute est celle du 21 juin (solstice d'été), la plus basse est celle du 21 décembre (solstice d'hiver). Entre les deux sont dessinées des courbes qui correspondent à 2 jours qui possèdent des durées identiques d'ensoleillement potentiel (23 juillet/21 mai...).

Une seconde famille de courbes est placée sur ce graphique, elle indique les heures solaires. Ainsi à l'azimut 0 (plein sud) la hauteur maximale du soleil se situe à 12 h (midi solaire) pour un angle vertical de presque 68°. Notons que midi solaire est sur une verticale, alors que le reste des heures décrit une courbe. Prenons un exemple :

- Le 21 juin à 10 h¹ la direction du soleil fait avec la direction sud un angle de - 59° et sa hauteur est de 57°
- Le 20 mars ou le 23 septembre (équinoxe) à 10 h la direction du soleil fait un angle de -40° avec le sud et sa hauteur est de 37°
- Le 21 décembre à 10 h la direction du soleil fait un angle de -29° avec la direction sud et sa hauteur est de 16°

La hauteur du soleil au zénith varie avec la position géographique du lieu (latitude) et avec la saison. Le graphique est donc spécifique de l'édifice étudié.

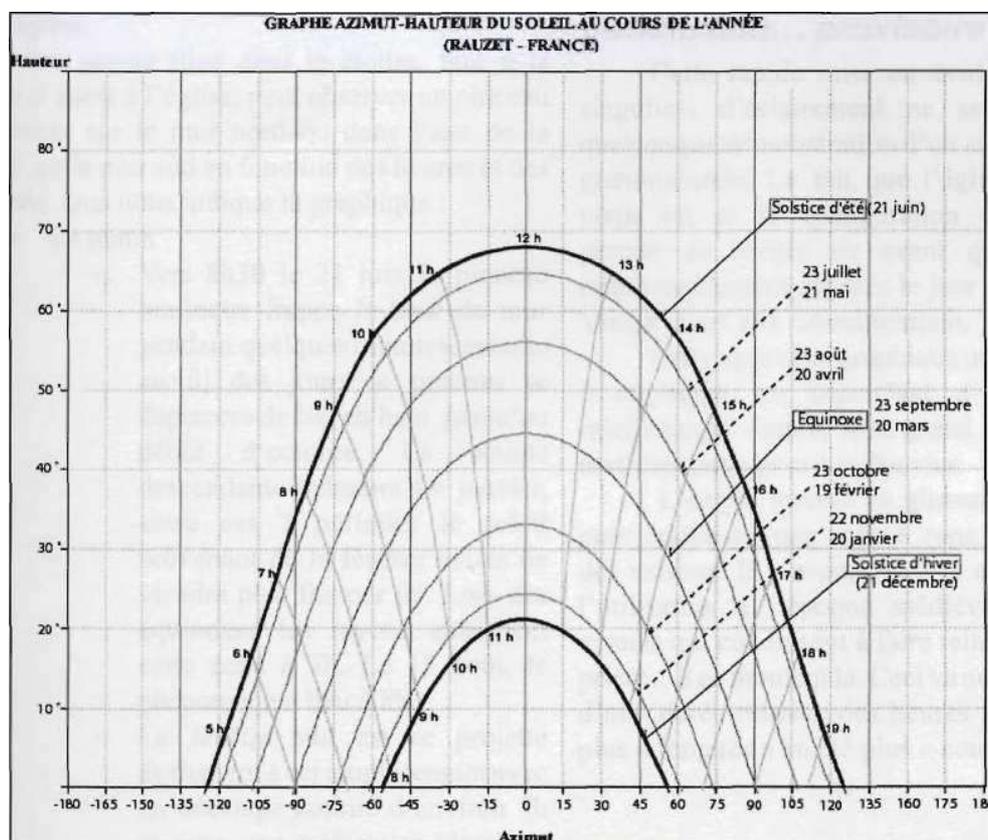
Une fois cet outil réalisé il va être possible d'y incorporer la position des ouvertures, ici principalement des fenêtres en tenant compte du point de vue de l'observateur. Pour pouvoir faire cette simulation il faut connaître précisément l'angle formé par l'axe de l'église et la direction sud, ensuite disposer de plan et coupes verticales du bâtiment pour mesurer les angles sous lesquels l'observateur voit les ouvertures. Il faut en outre pouvoir mesurer précisément les angles formés par la direction des ouvertures avec la direction sud.

Enfin les angles verticaux sont également nécessaires pour déterminer les hauteurs angulaires des ouvertures et les positionner correctement sur le graphique.

Ainsi il apparaît clairement sur les graphiques suivants que les mêmes fenêtres

corriger la longitude et de corriger de la valeur de l'équation du temps (+1 min 42 s le 21 juin ; + 7 min 16 s le 21 mars.

¹ Toutes les heures mentionnées sont les heures solaires. Pour obtenir l'heure légale il convient d'ajouter 16 ou 2h suivant la saison, de retrancher 1 min 36 s pour cor-



vues depuis l'autel, replacée dans l'abside entre la piscine et le placard, et vues depuis l'axe de l'église en face de la porte des moines² n'ont pas la même taille efficace. 11 en est de même pour la fenêtre ouest, bien sûr.

Interprétation du graphique

Chaque graphique est spécifique du lieu, de l'orientation du bâtiment et de ses dimensions, mais aussi de la position de l'observateur.

La largeur et la hauteur des ouvertures dessinées sont directement calculées à partir de leurs dimensions angulaires liées au point d'observation, elles mêmes liées à la distance et la hauteur du regard. Ainsi les fenêtres vues depuis l'autel paraissent plus larges, plus hautes et plus écartées que lorsque l'on les observe depuis le milieu de l'église.

Lorsque l'on observe le graphique, on constate que chaque trace de fenêtre recoupe plusieurs courbes. Si on observe la fenêtre axiale vue depuis l'autel, elle laisse passer les rayons lumineux directs entre 7h et 8h durant une période qui se situe entre le début mai et mi août. Le jour du solstice on aura donc un éclairage direct des rayons du soleil sur l'autel entre 7 et 8h, avant et après cette date les rayons pénètrent plus tôt

et sont interrompus plus tôt également. Avant le 20 avril et après le 23 août les rayons directs ne pénètrent plus pour cet observateur. Notons que vue depuis l'autel, la fenêtre nord est n'éclaire jamais directement, elle est trop au nord. De la mi janvier à la mi avril la fenêtre sud est va déverser des rayons directs sur l'autel autour de 10 h, puis cette situation se reproduira entre fin août et début novembre.

A partir de cette méthode d'approche de l'éclairage direct, il est possible de rechercher des situations spécifiques qui auraient pu permettre aux grandmontains de se situer dans les heures du jour, ou qui seraient particulières à une date.

Pour un observateur placé dans l'axe de la porte au milieu de la nef, les rayons lumineux directs ne pourront l'atteindre qu'entre fin février et mi octobre. 11 est remarquable que le 21 juin ceux-ci proviendront du haut de la fenêtre nord ouest vers 6h et pendant un bref instant, puis 15 août à 7h se sera par le haut de la fenêtre axiale.

L'axe de la porte des moines a été privilégié dans cette approche de façon empirique en recherchant où et à quelle heure se trouve la trace des rayons solaires directs en fonction des saisons. L'absence d'éclairage sur toute la longueur des murs de la nef conduit à privilégier l'étude du trajet des pinceaux lumineux sur le sol et les murs de l'église.

² le terme de frère serait préférable pour l'époque

Un moine situé dans le cloître, face à la porte d'accès à l'église, peut observer un pinceau lumineux sur le mur nord ou dans l'axe de la porte sur le mur sud en fonction des heures et des saisons. Que nous indique le graphique :

- Le matin
 - o Vers 8 h30 le 21 juin le pinceau lumineux frappe la base du mur pendant quelques minutes, ensuite au fil des jours le pinceau se déplacera de bas en haut jusqu'au début d'octobre. La course descendante débutera fin janvier, entre ces 2 périodes le soleil provenant de la fenêtre axiale ne viendra plus frapper ici. Lors des équinoxes les rayons atteignent cette zone à 7h. Le 15 août, le phénomène a lieu à 8h.
 - o La fenêtre sud est se projette également à cet emplacement avec un décalage horaire d'environ 1 h et avec une trajectoire identique alternativement de haut en bas puis de bas en haut avant de disparaître entre fin avril et mi août.
 - o On remarquera également que sur le mur sud, les rayons solsticiaux viendront frapper le haut de la porte à 5 h provenant de la fenêtre nord est, alors qu'entre 6 h 30 et 7 h c'est l'embrasure de la porte qui sera illuminée.
- L'après midi
 - o Le mur sud est illuminé vers 17 h 15 lors du solstice d'été, et à 18 h le 15 août. Cette zone est atteinte entre début avril et mi septembre
 - o Le mur nord face à la porte sera illuminé à 16 h le 15 Août, à 17 h lors des équinoxes. Cette zone est éclairée de fin février à mi octobre.

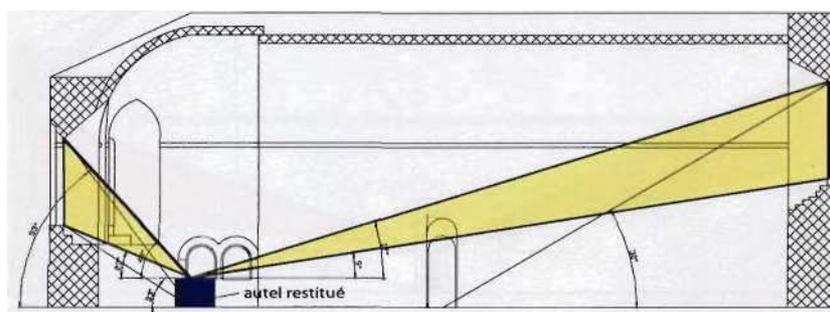
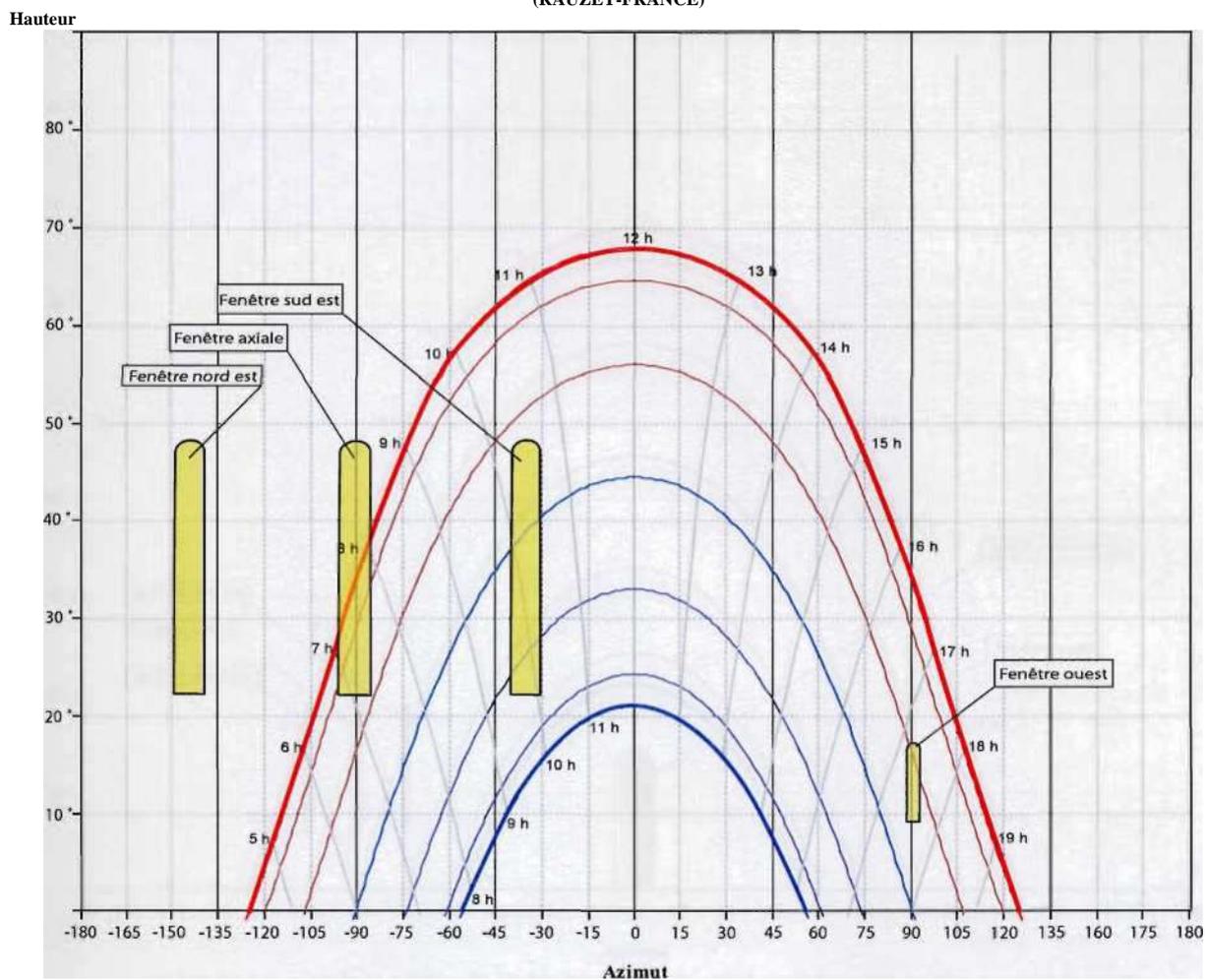
Conclusion... provisoire

Cette rapide mise en évidence de points singuliers d'éclairage ne saurait être une quelconque démonstration d'un savoir ésotérique grandmontain. Le fait que l'église est orientée plein est et la configuration des ouvertures permet de mettre en avant quelques points remarquablement éclairés le jour de la fête de la Vierge chère aux Grandmontains.

Cette approche graphique un peu complexe à expliquer est cependant d'une utilisation relativement simple, sans grand développement mathématique pour l'utilisateur.

L'analyse montre un glissement des heures pour retrouver une même zone éclairée au fil des saisons. Il y a peut être là confirmation de l'utilisation à l'époque médiévale de repères visuels qui conduisent à faire telle ou telle tâche, prière... à ce moment là. Ceci va aussi dans le sens d'une durée relative des heures à cette époque, plus « longues » en été plus « courtes » en hiver.

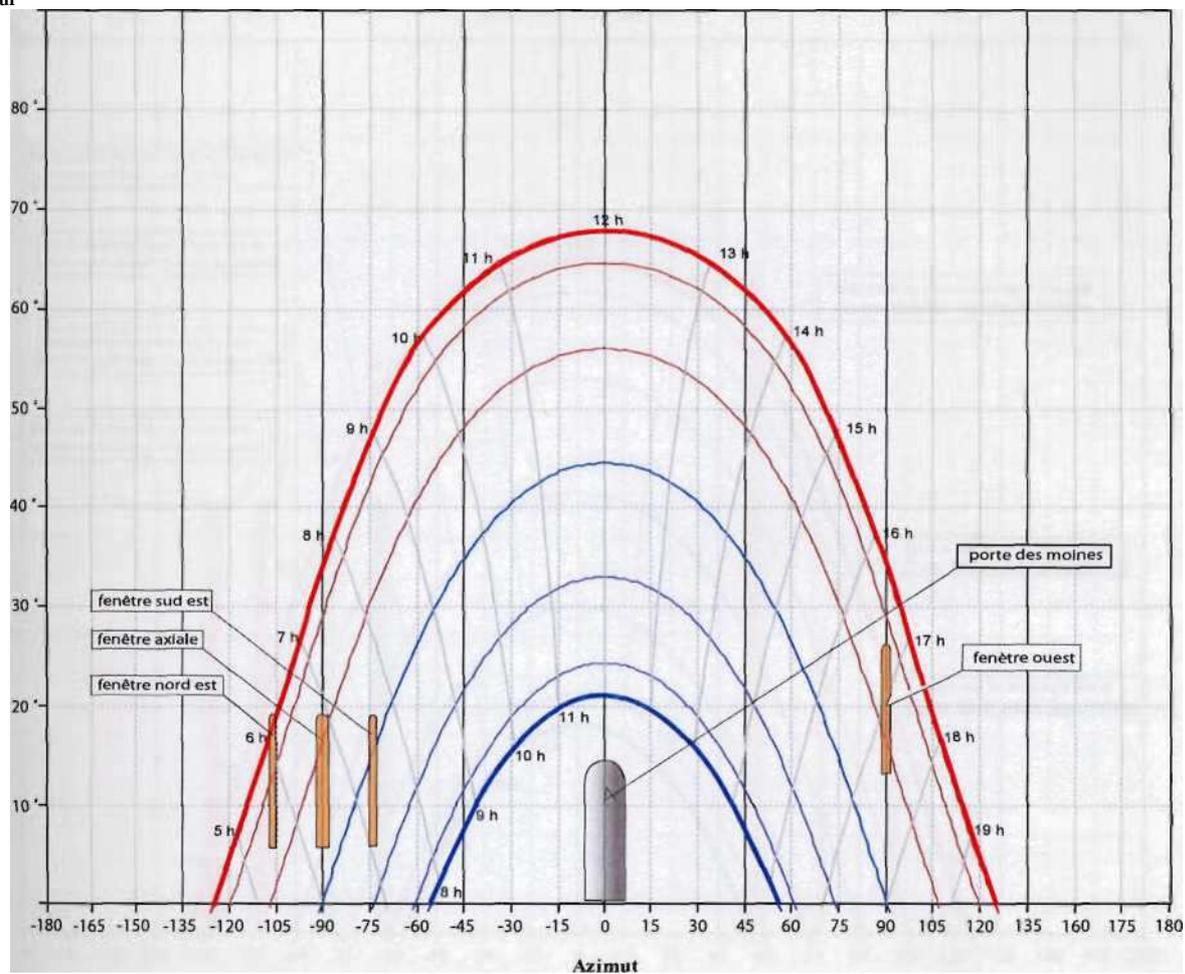
GRAPHE AZIMUT-HAUTEUR DU SOLEIL AU COURS DE L'ANNÉE
(RAUZET-FRANCE)



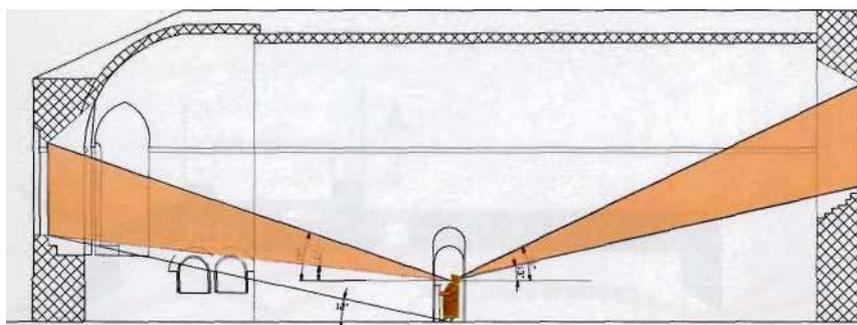
Perception des rayons lumineux directs sur la surface de l'autel

GRAPHE AZIMUT-HAUTEUR DU SOLEIL AU COURS DE L'ANNÉE
(RAUZET - FRANCE)

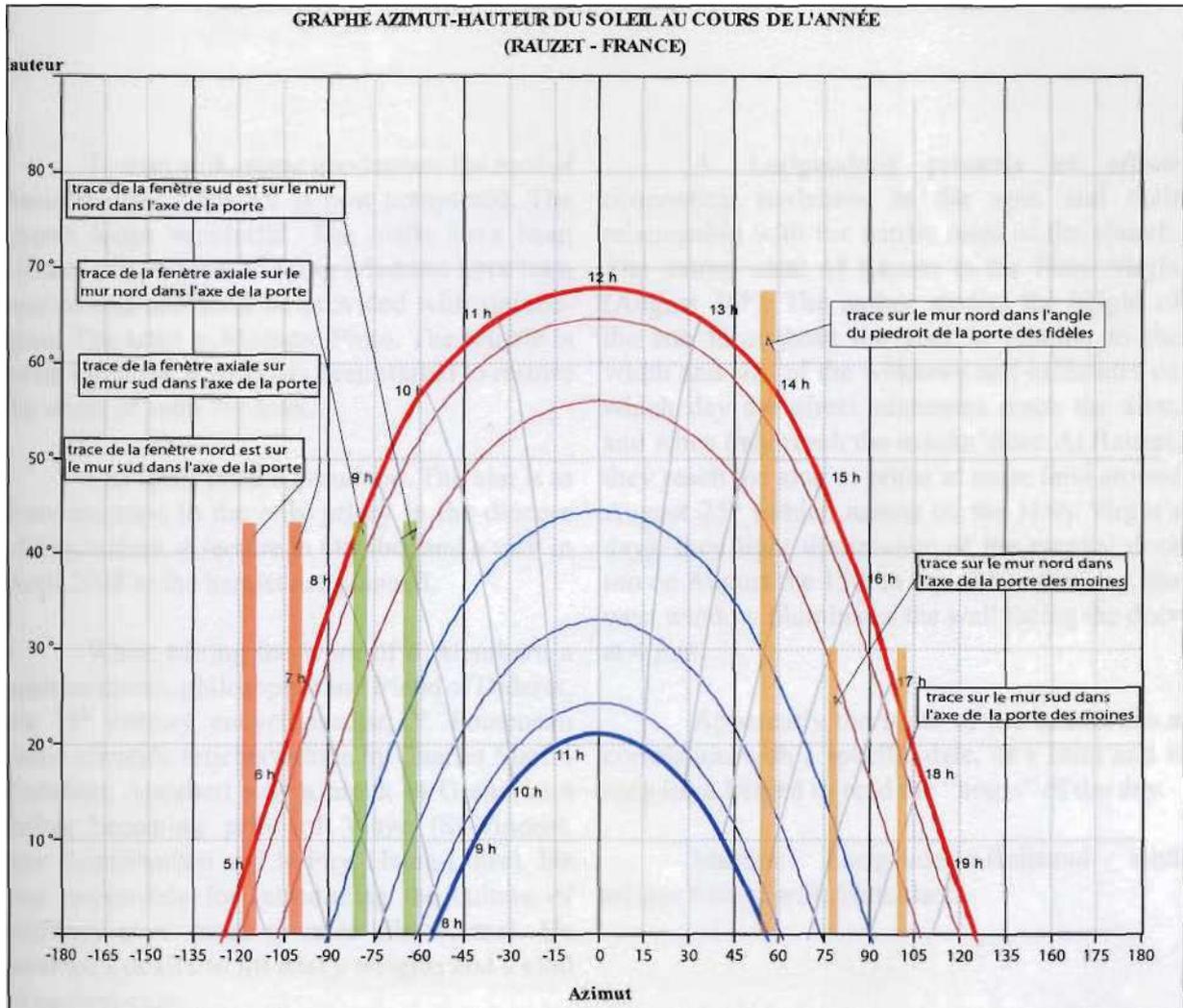
Hauteur



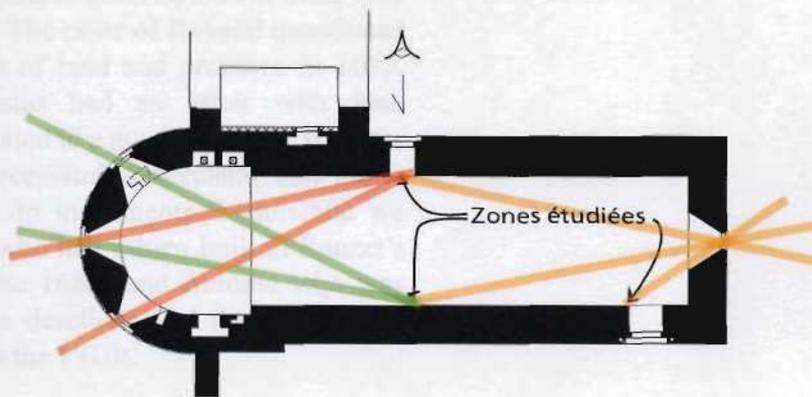
Du fait de l'avent de la galerie du cloître les rayons du soleil n'atteignent pas directement la porte



Perception des rayons directs depuis l'axe de la porte des moines



A noter la verticale du piedroit interne est de la porte des fidèles reçoit des rayons tout au long de l'année



Quelques points d'illuminations remarquables

Abstracts

To start with, some good news: the roof of Saint-Pardoux d'Étricolor is now completed. The church looks wonderful. The walls have been cleaned and pointed. The four Windows have been opened and will soon be provided with stained-glass. The artist is Madame Pinto. The retable is being cared for. A fund has been started to restore the statue of saint Pardoux.

The focus is on Ravaud too. The aim is to draw attention to the only priory in the diocese of Angoulême. A lecture in October and a visit in April 2008 to the hamlet are planned.

While editing the work of d'Alembert, a mathematician, philosopher and friend of Diderot, the 18th century encyclopaedist, Y. Fonteneau found scientific articles written by Charles Martin Audebert. Audebert was a monk at Grandmont before becoming prior of Viaye (St-Vincent, near Saint-Paulien and le Puy, Haute-Loire). He was responsible for introducing the culture of mulberry trees (used to raise silk-worms). He invented a device to lift heavy weights and a kind of squirrel-cage.

Next we learn more about the family of the ironmaster and farmer general, the Forestas, who lived at Rauzet. The prior of Ravaud questioned their acquisition of land and presence in 1693. Catherine Forestas had an affair with Jean Baruteau as is stated in a notary's report; she later married Jean Decessaud, a merchant. Her father

paid her dowry in instalments. Meanwhile we meet Abraham who had a barn built in Rauzet's churchyard in the 1680s and Antoine who was a witness to the dereliction of the church and chapter house in the 1710s.

M. Moreau introduces some of the local masons and architects who worked on the building of the new church at Grandmont (Saint-Sylvestre, Limousin) from the early 1730s on.

A. Larigauderie presents an article concerning sunbeams in the apse and their relationship with the patron saint of the church. The patron saint of Rauzet is the Holy Virgin (August 15th). The author studies the height of the sun throughout the year in relation to the width and size of the Windows and calculates on which day the direct sunbeams reach the altar, and when they reach the monks' door. At Rauzet, they reach the altar at prime at some time around August 25th (which means on the Holy Virgin's day); they light the interior of the monks' door too on August the 15th at 6 p.m. On that day, the west window illuminates the wall facing the door at 4 p.m.

Apparently the route of the beams has a correlation with a specific date, or a saint and it may have helped to read the "hours" of the day.

Martine Larigauderie-Beijeaud with advice from Carole Hutchison

Travaux universitaires

FOUQUE (D.), *L'expansion de l'ordre de Grandmont dans le diocèse de Bourges aux XII^e et XIII^e siècles*, mémoire de maîtrise, dir. S. Cassagnes-Brouquet, université de Limoges, 2004.

POURET (S.), *Les seigneurs de Magnac, en Marche du XI^e auXVI^e siècle. Leurs implications dans la vie politique*, mémoire de maîtrise, dir. M. Aurell, C. E. S. C. M., Poitiers, 2004.

Publications

LARIGAUDERIE BEIJEAUD (M.), « Le Maine Léonard », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2006.

LARIGAUDERIE BEIJEAUD (M.), « Un faux Grandmontain ! Hugues IX le Brun de Lusignan », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2007.

LARIGAUDERIE BEIJEAUD (M.), « Bonneval de Serre ou Bonneval de Montusclat ? Deux dépendances parfois confondues », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXXII, 2007.

Les cadrans solaires

SAVOIE (D.), *Les Cadrans solaires*, Paris, 2004.

SAVOIE (D.), *La gnomonique*, Paris, 2007.

Retrouvez Ravaud :

<http://grandmont.rauzet.free.fr>

<https://grandmont.pagesperso-orange.fr/>

Crédit photographique

Photo de couverture Rate Douglas statue d'Adrien Meneau

André Larigauderie